



**Commune de Palladuc
Département du Puy de Dôme**

**Séance du Conseil Municipal
du 25 Février 2020 à 19 H 00**

Le précédent compte-rendu du conseil est validé à l'unanimité.

Objet de la délibération n° 01_2020 :

CREATION d'un SERVICE COMMUN INFORMATIQUE-REPRISE DE L'ACTIVITE DU SYNDICAT d'EXPLOITATION INFORMATIQUE DU PAYS DE THIERS

Décision : Par décision du Comité Syndical du SEIPT, en date du 14 novembre dernier, l'activité du syndicat a été transférée à Thiers Dore et Montagne à compter du 1er janvier 2020. Il en résulte le transfert de plein droit de l'agent assurant la maintenance ainsi que le transfert des contrats conclus avec la Société BERGER-LEVAULT pour l'assistance informatique à l'utilisation, la maintenance et les mises à jour des logiciels de gestion.

Il est proposé la création d'un service commun permettant de maintenir une continuité de ce service de proximité, avec des conditions tarifaires liées au nombre d'habitants, selon des modalités de calcul voisines des cotisations antérieures au syndicat.

Objet de la délibération n° 02_2020 :

TARIF CIMETIERE

Décision : le Trésorier Public demande que le prix de la concession et le tarif des droits d'enregistrement soient bien différenciés suite à la loi n° 201-1479 du 28 Décembre 2019 modifiant certaines dispositions en matière de droit d'enregistrement.

Le nouveau tarif se décompose comme suit : 65 € le m² auquel peut se rajouter les droits d'enregistrement en vigueur au jour de l'acte, en cas de présentation volontaire à l'enregistrement.

Objet de la délibération n° 03_2020 :

MODIFICATION TARIF DU MATERIEL SUR INVENTAIRE DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE

Décision : Remplacement de la desserte inox pour 215 €

Objet de la délibération n° 04_2020 :

AUTORISATION POUR L'AMENAGEMENT d'une ENTREE EN ALIGNEMENT DE LA BORDURE SUR LA PARCELLE ZI 214 – lieudit LARMENTIER

Décision : Autorisation donnée au propriétaire pour aménager l'entrée du bâtiment pour faciliter l'accès à son dépôt, en aménageant la partie privée et la partie communale jusqu'aux bordures de type « bateau »

Objet de la délibération n° 05_2020 :

DEMANDE d'ACHAT PAR MASSACRIER SAS et GREEN PLASTIQUE SOLUTION d'une partie de la parcelle ZI 389 situé ZI FONTANE

Décision : Les gérants de ces deux sociétés ont un projet d'extension de leur bâtiment afin de développer leur activité. Ce projet d'extension nécessite l'installation d'un poste d'alimentation moyenne tension/basse tension (poste HTB-BT).

La demande consiste en l'achat d'une dizaine de mètres carrés sur la parcelle ZI 389, propriété privée de la commune

Objet de la délibération n° 06_2020 :

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX EN REGIE SUR LE RESEAU D'EAU

Décision : Afin de faciliter l'exploitation du réseau, le suivi de distribution, la détection des fuites et des anomalies, des travaux de sectorisation devront être effectués. La pose de cinq compteurs supplémentaires à l'implantation de la sectorisation existante servira au diagnostic du système d'alimentation en eau potable. L'agence de l'eau Loire-Bretagne subventionne ces travaux pour 70 %. Un dossier de demande d'aide complémentaire auprès du Conseil Départemental à hauteur de 10 % dans le cadre des travaux de réduction des pertes en eau va être déposé. Ces travaux pouvant bénéficier de cette aide du fait que le prix du m³ d'eau est supérieur à 1 €, il est à ce jour à 1,65 €.

Objet de la délibération n° 07_2020 :

SECTORISATION – TRAVAUX EN REGIE – DEMANDE POUR AUORISATION DE DEBUTER LES TRAVAUX AVANT L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

Décision : Le conseil municipal autorise Mr le Maire à commencer les travaux avant la réception de l'arrêté de subvention en tenant compte des faits suivants

- la fourniture des matériaux, commande, disponibilité, et prévoir également l'éventuelle difficulté du fournisseur pour obtenir tout le matériel nécessaires suffisamment rapidement.
- La durée de ces travaux impliquant les conditions de travail liées aux aléas climatique.
- La nécessité de terminer cette opération avant la période hivernal

Séance levée à 20 H 30